

NOUVEAU COLLÈGE D'ÉTUDES POLITIQUES UNIVERSITÉ PARIS LUMIÈRES

Arrêté portant sur composition du conseil de perfectionnement de la Licence Mention études politiques

Le président de l'université Paris Lumières

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris Lumières
Vu l'avis du conseil académique du 15 juin 2016

Arrêté n°1/17

Article 1 :

Sont désignés comme membres représentants les enseignants-chercheurs, enseignants, personnels Biats et étudiants du conseil de perfectionnement de la licence mention études politiques :

- 1- Jean-Louis Fournel, Professeur, co- responsable de la licence études politiques
- 2- Christophe Voilliot, Maître de conférences, co-responsable de la licence études politiques
- 3- Violaine Roussel, Professeure, Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
- 4- Gilles Ferragu, Maître de conférences, Université Paris Nanterre
- 5- Frédérique Gié, responsable administrative du Nouveau Collège d'études politiques
- 6- Emmanuelle Lemoine, chargée de la coordination des offres de formation de l'université Paris Lumières
- 7- Camille Morderl, étudiante du Nouveau Collège d'études politiques
- 8- Alix Kitane, étudiant du Nouveau Collège d'études politiques

Article 2 :

Sont désignés comme membres représentants le monde professionnel du conseil de perfectionnement de la licence mention études politiques :

- 1- François-Xavier de Perthuis, Chargé de programme de coopération et expert en évaluation des politiques publiques au Ministère de l'éducation
- 2 - Eric Halphen, Conseiller à la Cour d'appel de Paris.

Article 3 :

Le directeur général des services de l'université Paris Lumières est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé sur le site du Nouveau Collège d'études politiques.

Fait à Paris le 13 décembre 2016

Le Président de l'université Paris Lumières

